

Mairie de PLELAUFF

**N°12**

**SEANCE DU Mardi 14 Novembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, mardi 14 novembre 2017 à 20h00, le Conseil Municipal de PLÉLAUFF, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, M Eric CHARROY, Mme Laurence BLANCHARD, Mme Françoise CAUDAL-LE BARS, Mme Christelle CHEVANCE, Mme Kate HUSBAND, M Alain KERBIRIOU, M Maximilien LE FEUR, M Gilles LE GALL, M Michel LE GALLO, M Michel MENGUY, M. Ludovic L'HOPITAL

Elodie BOSCHER secrétaire de mairie

ABSENTS : Mme Louise-Anne LE GAC (procuration à Bernard ROHOU), Mme. Nathalie KERVERN, M Stéphane MORZADEC

**Secrétaire de séance** : Eric CHARROY.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande au conseil si des remarques sont à apporter au compte-rendu de la précédente séance. Pas de remarques particulières, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Le maire propose au conseil d'ajouter à l'ordre du jour qui lui a été transmis les points suivants :

- DM au Budget
- Caution salle des fêtes

Pas d'objection, ces points sont donc rajoutés à l'ordre du jour de cette réunion.

**Ordre du jour**

- 1 - DM Budget
- 2 - Caution location salle
- 3 – Intégration du Chemin Rural N° 59 dans le domaine privé communal
- 4 – Location Maison communale
- 5 - Contrat "Jean-Paul Le Boëdec"
- 6 – Éclairage Public Rue Park Skaven
- 7 – Admission en non valeur
- 8 – Travaux routiers
- 9 - Circulation dans le bourg
- 10 – Devis Illuminations de Noël
- 11 - Activités "Noël"
- 12 - Primes de Noël
- 13 - Questions diverses

*Contrat extincteurs - Vœux de la municipalité – Cérémonies – Défibrillateur - Panneaux*

## 1 - DM Budget

M Le Maire expose à l'assemblée, qu'il y a lieu de modifier le budget communal par des décisions modificatives, afin de réapprovisionner certains chapitres et imputations budgétaires.

Il propose les modifications suivantes :

Section fonctionnement :

Compte	Montant
6558	+23 400€
657341	-15 400€
657362	-8 000€

Section investissement :

Le projet touristique est en cours d'élaboration, il est donc opportun de créer une opération « projet touristiques » dans le budget en section investissement afin de mandater les factures.

L'opération « Projet touristique » portera le numéro 38 et englobera l'aménagement des Etangs du Guéné, l'aménagement du bas du bourg.

Il y a lieu de mettre des crédits à cette opération :

Compte	Opération	Montant
2313	21	-30 000€
2313	38	+ 30 000€

Compte	Opération	Montant
2031		-5 000€
2031	38	+ 5 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver ces modifications.

Arrivée de M Ludovic L'HOPITAL

Afin de regrouper les dépenses relatives au projet d'aménagement touristique Monsieur Le Maire propose de créer une opération sous le n° 38 au chapitre 23 13 et de pourvoir cette dernière d'un crédit de 35 000 euros prélevé dans ce même chapitre 23 13.

Proposition adoptée à l'unanimité.

## 2 – Caution salle des fêtes

Dans le contrat de location de la salle des fêtes il est spécifié qu'une caution de 500 euros doit être déposée en mairie lors de la remise des clés. Cette caution concerne essentiellement d'éventuelles dégradations matérielles, vols ou bris de vaisselle. Madame GOUZANNET qui effectue le ménage et l'entretien de cette salle fait remarquer que la vaisselle est souvent rangée dans un état de malpropreté elle doit régulièrement relaver les verres et les assiettes, curer des plats.... Afin de remédier à cette situation Monsieur le Maire propose d'ajouter au règlement actuel une nouvelle caution d'un montant de 50€ pour la propreté de la vaisselle.

Proposition adaptée par 12 voix et 1 abstention.

### **3 – Intégration du Chemin Rural N° 59 dans le domaine privé communal**

Le chemin rural n° 59 promis à la vente à Monsieur QUEMENER a fait l'objet d'un document d'arpentage par le cabinet géomètre-expert NICOLAS de Pontivy et est à présent référencé comme parcelle cadastrée sous le n° WL 80. Afin de pouvoir procéder à la vente il convient d'intégrer cette parcelle dans le bien privé communal. Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité l'intégration de cette parcelle dans le bien privé communal.

### **4 – Location maison communale**

Madame Morgane LE SERREC, locataire de la maison communale Résidence d'Armor, informe Monsieur Le Maire qu'elle quittera bientôt cette maison, au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2018. Comme elle a effectué des travaux dans cette maison et aux abords : peinture, terrasse en bois ; travaux dont le montant atteint les 900€, elle demande en compensation l'exemption de son loyer de décembre. Plusieurs membres du conseil se déclarent surpris d'apprendre que des travaux ont été engagés sans l'autorisation de la mairie et préfèrent que l'état des lieux de sortie soit effectué avant de se prononcer sur un dédommagement. Monsieur Gilles LE GALL s'interroge aussi sur la conformité de la terrasse. Lorsque la date de départ sera connue une commission municipale se rendra sur place. Mise au vote l'exemption de loyer de décembre est refusée par 7 voix contre et 6 abstentions.

La future vacance de cette maison a suscité des intérêts dans la population. Deux jeunes plélauffiens Marie SANGUIN et Yvan LE GAL domiciliés actuellement au village de Rosqueriec ont fait acte de candidature pour la location de cette maison. Monsieur le Maire souligne que ce sont deux jeunes de la commune qui tous deux travaillent et que rien ne s'oppose à ce qu'on y réponde favorablement. Après en avoir délibéré le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la location de la dite maison à Monsieur Yvan LE GAL et Marie SANGUIN.

### **5 – Contrat CUI Jean Paul LE BOEDEC**

Reconduit pour six mois, le 14 juin 2017, le contrat de Monsieur LE BOEDEC arrive à échéance le 14 décembre 2017. Cependant Pôle Emploi a prévu cette échéance pour le 14 juin 2018 et budgétisé les crédits afférents. Une délibération municipale est cependant nécessaire. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de prolonger pour six mois le contrat de Monsieur LE BOEDEC.

### **6 – Eclairage public Parc Skaven**

Un devis a été demandé auprès du SDE afin de réaliser l'éclairage public rue Parc Skaven. Le SDE dans sa réponse estime le montant des travaux pour 4 lampadaires à un montant de 8 880 euros HT. L'éventualité d'un 5<sup>ème</sup> lampadaire ne semble pas indispensable. La participation de la commune s'élèverait à 60 % du montant HT soit 5 328 euros. Après en avoir délibéré le conseil municipal valide à l'unanimité la réalisation de ces travaux.

## **7 – Admission au non valeur**

Une résidence de Plélauff, située dans le périmètre de raccordement obligatoire à l'assainissement collectif, n'a, à ce jour, toujours pas été effectué cet impératif qui s'avère techniquement difficile à réaliser au vu de la configuration des bâtiments et engagerait des travaux d'un montant avoisinant les 9 000€. Cette demeure étant, comme pré-cité, dans le périmètre de l'assainissement collectif, les propriétaires se voient facturer la redevance assainissement et sont à ce jour redevables de la somme de 1 343,39€. Ne voulant pas créer de précédent en ce domaine, le conseil municipal ne souhaite pas exempter ces personnes d'une obligation de raccordement mais se dit disposé à discuter des modalités de paiement des sommes dues.

## **8 – Travaux routiers**

Les travaux route de la Carrière sont en cours d'achèvement par l'entreprise PIGEON. Une rencontre sur place a permis de constater des différences d'appréciation dans la facturation. Les corrections nécessaires seront apportées par l'entreprise PIGEON qui établira une nouvelle facture.

La réfection des routes Le Pouldu et Parc Bihan sera réalisée dans la semaine par l'entreprise BERTHO.

## **9 – Circulation dans le bourg**

Suite à l'analyse de circulation effectuée dans le bourg un aménagement provisoire avec chicanes a été réalisé. Si cette expérimentation a reçu 60 % d'avis favorables elle a reçu aussi 40 % d'avis négatifs. Il s'avérait que dans certains cas elle produisait des effets contraires à ceux attendus, des véhicules accélérant en amont des chicanes par crainte d'être ralenti par des véhicules se présentant en sens inverse. Après deux semaines d'essai il a donc été décidé de suspendre cette expérimentation.

## **10 – Décorations de Noël**

Un devis pour l'installation de traversées de rues entre la mairie, l'église et le bar le Ty Coz a été réalisé par l'entreprise SALAUN ; ce devis comprend aussi la mise en valeur de bâtiments et monument tels l'église et la chapelle par des réglottes lumineuses, la fourniture de cordons lumineux pour la réparation des anciennes décorations s'élève à 2 410 euros. Mise au vote cette proposition se décline ainsi :

- Aucun changement par rapport aux années passées : 1 voix
- Seulement des réglottes et le matériel de réparation : 5 voix
- L'ensemble avec traversées de rues : 7 voix.

## **11 – Activité de Noël**

La préparation des décorations par les enfants commencera le 22 novembre de 14 à 16 h à la mezzanine de la salle des fêtes.

Le 13 décembre une séance de cinéma sera proposée à l'ensemble des enfants de la commune au Ciné Breizh de Rostrenen. A l'issue du film un goûter sera organisé à la salle des fêtes avec possible venue du Père Noël.

## **12 – Prime de Noël pour les employés**

Chaque année une prime de 150 euros et un bon d'achat de 50 euros sont alloués à l'ensemble du personnel. Monsieur le Maire suggère d'avoir aussi une attention pour Théo LE BAIL, stagiaire, et propose qu'il lui soit alloué une prime de 100 euros. A l'unanimité ces propositions sont validées.

## **13 – Questions diverses**

### Vœux de la municipalité

Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 6 janvier à 19 h à la salle des fêtes. Un devis sera demandé à Carole pour l'organisation de cette soirée.

### Changement de prestataire pour la maintenance des extincteurs :

L'achat et la maintenance des extincteurs seront confiés à la société Eurofeu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour un coût bien plus intéressant que celui proposé par la société Protect Bretonne.

### Echelle de crues

Le Sage-Blavet sera en mairie vendredi matin à 10 h, un déplacement sur sites, Plélauff, Kerlouet, Gouarec suivra.

### Défibrillateur du Bout du Pont

Une formation relative à l'utilisation du défibrillateur sera organisée prochainement. Madame BLANCHARD souhaite que les restaurateurs du Bout du Pont y participent.

### Cérémonies

Eric CHARROY souligne les désagréments occasionnés par le passage des voitures lors des cérémonies au monument aux morts et s'interroge sur la possibilité de dévier la circulation le temps de la cérémonie.

### Panneaux

Une demande d'aménagement de panneaux signalant les commerces du Bout du Pont a été faite auprès du maire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 40.